



# VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

LA SAUVEGARDE DU NORD

48 postes  
27 missions proposées

# SOMMAIRE :

1. LA SAUVEGARDE DU NORD EN BREF ..... P3
2. LE SERVICE CIVIQUE : QU'EST-CE-QUE C'EST ? ..... P4
3. QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ÊTRE  
VOLONTAIRE ? ..... P5
4. COMMENT SE PASSE UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE  
À LA SAUVEGARDE ? ..... P5
5. J'AGIS : JE POSTULE ..... P7

# 1. LA SAUVEGARDE DU NORD EN BREF



Depuis 1957, **La Sauvegarde du Nord** accueille et accompagne des enfants, des adolescents, des jeunes en difficultés psychiques, psychologiques, scolaires, familiales ou sociales, des adultes éloignés de l'emploi, des familles et des personnes en grande précarité.

La Sauvegarde du Nord se mobilise pour la création et l'animation de dispositifs adaptés mettant en œuvre des actions sociales, pédagogiques, éducatives, thérapeutiques et d'insertion professionnelle.

**Elle porte aujourd'hui 5 champs d'expertise :**

- L'Addictologie
- Le Handicap
- L'Inclusion Sociale
- La Protection de l'Enfance
- La Santé

## LA SAUVEGARDE DU NORD C'EST :

**18**   
ADMINISTRATEURS  
BÉNÉVOLES

**169**  
BÉNÉVOLES DANS  
LES ÉTABLISSEMENTS

 **1 422**  
PROFESSIONNELS

**5**   
CHAMPS  
D'EXPERTISE

**86**  
SERVICES

 **38 204**  
PERSONNES ACCUEILLIES  
OU ACCOMPAGNÉES

## 2. LE SERVICE CIVIQUE : QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le Service Civique est un dispositif français créé en 2010 pour encourager l'engagement citoyen. L'engagement de service civique est un **engagement volontaire de 6 à 12 mois** proposant des missions d'intérêt général ouvertes à **tous les jeunes de 16 à 25 ans** (élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme.

### A savoir :

- Un jeune ne peut faire qu'un seul Service Civique au cours de sa vie.
- Une mission de Service Civique n'est pas un emploi salarié, ni du bénévolat, ni un stage. C'est une collaboration entre le volontaire et l'organisme d'accueil.

### Il permet de :

- Vivre une expérience de mixité sociale au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés,
- Profiter d'un nouveau cadre d'engagement dans lequel les jeunes pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel,
- Compléter l'action des salariés, stagiaires ou bénévoles de l'organisme au sein duquel la mission est effectuée.

Il n'y a pas de compétences particulières ou d'expérience professionnelle requises : le seul critère de sélection se base sur le savoir-être et la motivation !

Le Service Civique peut être effectué dans **9 grands domaines** :



La culture  
et les loisirs



L'éducation  
pour tous



Le développement  
international et les  
actions humanitaires



La santé



Le sport



L'environnement



La mémoire et  
la citoyenneté



La solidarité



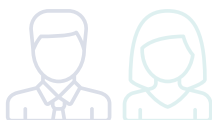
L'intervention d'urgence  
en cas de crise

## 3. QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ÊTRE VOLONTAIRE ?

1

Être âgé de  
**16 À 25 ANS**

(30 ans pour les personnes en situation de handicap)



2

Posséder la nationalité française

**OU** celle d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen

**OU** justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an et être détenteur d'une carte de séjour \*



3

Pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable  
> **savoir-être et motivation comptent avant tout !**



4

Avoir un casier judiciaire **vierge**

\* Il faut posséder l'un des documents suivants :

- Une carte de séjour temporaire portant la mention « scientifique »,
- Une carte de séjour temporaire portant la mention « profession artistique et culturelle »,
- Une carte de séjour temporaire autorisant l'exercice d'une activité professionnelle, sauf s'agissant des saisonniers,
- Une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale », sauf dans le cas où elle est liée à un problème de santé,
- Une carte de résident portant la mention « résident de longue durée-CE »
- Ou une carte de séjour résident

## 4. COMMENT SE PASSE UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE À LA SAUVEGARDE ?



### LA MISSION

- Engagement volontaire d'une durée de **8 ou 9 mois** (à partir d'octobre) dans un des établissements de l'association répartis sur le territoire du Nord pour y accomplir une mission d'intérêt général.
- Le volontaire réalisera des actions **d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement** à destination des publics accueillis à la Sauvegarde du Nord.
- **24 à 28 heures par semaine** réalisées sur 4 jours (1 jour libre par semaine à déterminer avec l'établissement d'accueil).

## 4. COMMENT SE PASSE UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE À LA SAUVEGARDE ?



### LES MODALITÉS

- Au sein de son organisme d'accueil, le volontaire bénéficie d'un **tuteur attitré** :
  - > Encadrement et accompagnement dans les missions
  - > Accompagnement dans le projet d'avenir du jeune : reprise d'études, recherche d'emploi, ...
- Le volontaire participe à une **journée d'intégration** au début de la mission ainsi qu'à plusieurs journées de « **formation civique et citoyenne** », avec l'ensemble des jeunes en Service Civique recrutés à la Sauvegarde du Nord.



### INDEMNISATION

Indemnité de base versée au volontaire par l'Etat	472,97 € nets par mois
Prestation en nature ou en espèce (titres repas, indemnités, ...) versée par l'organisme d'accueil	107,58 € nets par mois
Majoration de l'indemnité : - si le volontaire est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA * - s'il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème échelon et au delà **	107,66 € nets par mois

\* Majoration attribuée sur présentation d'une attestation de RSA datant de moins de 3 mois

\*\* Uniquement pour les volontaires qui poursuivent leurs études en même temps que leur mission. Majoration attribuée sur présentation d'un justificatif de bourse de l'enseignement supérieur de 5ème ou 6ème échelon au titre de l'année universitaire en cours

- Pass régional Solidari'TER : **75% de réduction** sur les trajets en TER en région (dossier en ligne).
- Une **protection sociale** est assurée pour le volontaire.
- Congés accordés : **2 jours** par mois (à poser librement, en accord avec le tuteur).

## 5. J'AGIS : JE POSTULE !

Tu souhaites t'engager dans un Service Civique à La Sauvegarde du Nord ?

Tu es dynamique, ouvert, curieux de découvrir notre univers et prêt à te mobiliser à nos côtés pour le bien des plus démunis ?

Tu peux retrouver toutes nos missions proposées sur l'ensemble du département du Nord à cette adresse :

[www.lasauvegardedunord.fr/nos-offres-demploi](http://www.lasauvegardedunord.fr/nos-offres-demploi)

**48 PLACES SONT À POURVOIR, ALORS N'HÉSITE  
PAS À PROPOSER TA CANDIDATURE !**



**Pour en savoir plus :**

- Sur La Sauvegarde du Nord : [www.lasauvegardedunord.fr](http://www.lasauvegardedunord.fr)
- Sur le Service Civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)